Mmes et Messieurs les membres de la CPDP (Commission Particulière du Débat Public)
Messieurs les Directeurs du SIAAP
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional
Mesdames et Messieurs les Elus,
Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les représentant des associations de défense de l'environnement et des riverains,

Mesdames, Messieurs,

C'est à plusieurs titres que je souhaite intervenir dans ce débat public et participer à la réflexion sur la refonte de la station d'épuration Seine Aval et sur une réflexion plus large sur la gestion globale de nos eaux usées dans la Région Ile de France.

Je me présente :

Je m'appelle Lucien FERRIER
- Pdt d'une association de défense de l'environnement de la boucle de Chanteloup,
- élu municipal, de cette ville et également conseiller régional Verts d'Ile de France
- je précise aussi que je travaille comme technicien dans le domaine de l'eau depuis 1969 à la Ville de Paris et que je suis natif de cette ville d'Herblay.

Tout d'abord, je tiens à remercier les responsables du SIAAP et notamment son Président (M. Maurice OUZOULIAS) et son Dir. Général (M. Daniel DUMINY) d'avoir engagé ce processus de débat public qui permet à chaque citoyen de s'informer et de s'exprimer sur un sujet aussi important que la rénovation de la station Seine Aval.

Mon intervention sera brève et portera sur quelques points qui me semblent être les plus prioritaires et sur lesquels nous devrions avancer ensemble et être tous très vigilants.

1° sur la **déconcentration indispensable** de l'usine Seine Aval.

2° sur **le périmètre de l'étude** avec notamment l'abandon du traitement des boues actuel (qui est sorti de la zone opérationnelle)

3° (enfin 3eme pt) sur **la nécessité impérative de protection** de tous les espaces attenants appartenant à la Ville de Paris ou au SIAAP.

1° *Concernant la déconcentration*

Tout le monde en convient et personne aujourd'hui ne remet en cause l'utilité de protéger notre environnement, le milieu naturel qu'est la Seine et donc par conséquent l'utilité de la station d'épuration Seine Aval.

Néanmoins, **le problème de sa capacité** est au cœur de nos débats depuis de nombreuses années.

Je ne reviendrai pas sur les difficultés dans les années 90 à faire accepter une réduction de cette capacité à 2,1 millions de m3 /jour, alors que les responsables politiques et du SIAAP de l époque (je précise) voulaient la porter à 2,7 millions de m3.

Sous la pression des écologistes et des associations de riverains (présents ici d'ailleurs dans cette salle), le processus de réduction de la capacité de Seine Aval avait été engagé.

Le scénario C qui limitait à 1,5 millions de m3/jour en est l aboutissement. La région Ile-de-France avait d ailleurs signé un contrat de bassin avec le SIAAP relatif à ce scénario pour les années 1999 à 2006. Hélas, force est de constater, que celui-ci n est pas et ne sera certainement pas respecté.

En effet, les objectifs de réduction de la capacité de Seine Aval à 1,5 millions de m3/jour risque de n'être jamais atteint aux échéances prévues pour plusieurs raisons et notamment l'urbanisation et les nouvelles stations d'épuration qui tardent à être mises en chantier.

Tout d'abord « l'urbanisation continue » avec surtout la vision concentrationnaire et excessive de l'Etat a travers plusieurs OIN (Seine aval, Saclay) sans prévoir les stations d'épuration adéquates ni les dispositions en amont pour réduire les volumes d'eaux.

A titre d'exemple, la 1ère tranche (de 100 000 m3/jour) de la nouvelle usine des Grésillons (78) prévue pour diminuer Seine aval de 300 000 m3 à terme, doit néanmoins absorber les capacités de l'usine obsolète de Carrières-Sous-Poissy et demain les nouvelles constructions prévues par l'OIN Seine Aval.

Enfin, certains responsables politiques locaux et de syndicats d'assainissement refusent la construction de station d'épuration dans leur secteur géographique. Je

citerai 2 (mauvais) exemples, les maires et présidents des syndicats d'Enghein (95) et de Sèvres (92) qui refusent l'implantation et la construction des 2 usines (Enghein et le Ru de Marivel) initialement prévus afin d'aboutir aux objectifs du scénario C et qui continuent d'envoyer leurs eaux usées chez le voisin (c'est à dire à Seine Aval).

Je tiens à le dire publiquement ici ce soir, cela est « peu responsable » et pas admissible !!

D'autant plus que la technologie est au point et que l'on sait faire des stations d'épuration (non polluantes) en milieu urbain. Les responsables du SIAAP (ici présents) l'ont d'ailleurs démontré avec la construction de l'usine de Colombes.

Alors, oui il y a un **manque évident de volonté politique** et nous sommes donc en droit de nous interroger et d'interpeller l'Etat.

En effet, alors que nous allons vraisemblablement être condamné (+ 300 millions d'euros) par la Cour de Justice Européenne (si la commission européenne ne nous accorde un délai supplémentaire) pour nous mettre en accord avec les directives européennes dans ce domaine, est ce que l'Etat Français a la réelle volonté d'inciter, d'obliger et **d'aider** tous les syndicats d'assainissement et notamment ces 2 syndicats a entreprendre toutes les actions et construire toutes les stations d'épuration nécessaires.

Je me tourne également vers les dirigeants du SIAAP, pour leur demander de revoir les modalités des conventions avec les 2 syndicats cités et d'envisager des sanctions et des pénalités pour ces deux secteurs géographiques

Enfin, je voudrais évoquer 2 autres pistes de réflexion pour contribuer à l'amélioration de la qualité des rejets et de construction de nouvelles stations (en citant les sites de Clichy et de la Briche) qui devraient être prises en compte dans l'étude du SIAAP.

2° - *Pour en revenir au périmètre de l'étude*

Dans les documents fournis, il est prévu de tout concentrer en un seul lieu, en abandonnant par conséquent, la grande unité actuelle du traitement des boues.

Vu les retards pris en matière d'aides par l'Etat (via l'Agence de l'Eau Seine Normandie AESN), pour arriver à respecter les directives européennes et malgré cette urgence, nous sommes de plus en plus nombreux à penser que nous devrions peut être, pas nous précipiter pour effectuer certains choix que nous

aurions à regretter ultérieurement (et notamment pour le choix des nouveaux process de traitement des boues).

En effet, la proposition de tout concentrer en un seul lieu en abandonnant par conséquent le process actuel (alors que nous arrivons difficilement à tout traiter et à arrêter les installations actuelles pour effectuer l'entretien et les réparations indispensables à une telle unité **), cela ne nous paraît donc pas très judicieux**.

D'autre part, au vu des énormes budgets publics investis dans cette partie très importante du traitement des eaux usées (il est nécessaire de rappeler que des sommes très importantes ont été investies dans l'unité des boues qui est presque remise à neuf avec une quantité de matériel de rechange vraiment conséquente), on ne peut donc pas rayer de la carte d'un simple coup de crayon ou de gomme cette usine.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il n'est pas pertinent de sortir l'unité actuelle du traitement des boues de la zone dite opérationnelle définie dans le programme présenté (par soucis d'économies et de bonne gestion des deniers publics !).

Je demande donc, une prise en compte de ces observations dans le cahier des charges lors du lancement des projets pour la refonte du site (et une modification du programme, bien sur, s'ils étaient déjà lancés).

Par contre, je tiens à préciser que je suis tout à fait favorable et en accord total avec l'objectif 4 énoncé sur la « valorisation des boues » avec la filière de recyclage proposée (écartant ainsi la voie de l'incinération) ce qui correspond bien à une vision écologique et durable de cette problématique.

3° *Concernant l'aménagement de la plaine d'Achères*

Et plus généralement les espaces libérés par les anciens champs d épandages des plaines d Achères, de la Boucle de Chanteloup et de Pierrelay, il est nécessaire que les enjeux et les objectifs soient encore plus clairement explicités par le SIAAP et la Mairie de Paris.

En effet, les convoitises de certaines collectivités territoriales locales sont assez fortes et peu précises. Il est donc bon de rappeler que ces territoires sont historiquement et majoritairement réservés à l'épuration et aux zones d'expansion des crues de la Seine.

Le projet de SDRIF préparé par la Région après une très large concertation, sera soumis prochainement à enquête public (du 15 octobre au 8 décembre). Ce

projet précise bien les orientations et la nécessité de préserver et conserver ces espaces en espaces agricoles et de loisirs. Néanmoins, il est important que les choses soient aussi précisées et actées de part et d'autre par tous les acteurs concernés, et notamment le SIAAP.

Enfin, dernière petite observation, je souhaiterais avoir un complément d'information concernant la page 2 de la plaquette de synthèse indiquant la possibilité que la partie de la zone alimentant actuellement Seine Amont (soit 1,1 million d'habitants donc 300 000 m3/jour) **pourrait être détournée vers Seine Aval ??.**

Voilà, Monsieur le Président, Mmes Mrs les quelques réflexions que je tenaient à faire. Je vous remercie de votre attention en vous précisant que la Région Ile de France rédige actuellement un projet de cahier d'acteurs pour ce débat public qui sera soumis à l'assemblée régionale ou à la commission permanente (en novembre ou décembre).